

Année scolaire : 2023 / 2024







ATTESTATION DE STAGE à remettre au stagiaire à l'issue du stage

ORGANISME D'ACCUEIL	
Nom ou Dénomination sociale: SAS VANOPLIE Adresse: 5 Me de JUILLAC 191	60 LIGINIAC
	To the state of th
≈ 06 62 88 98 4 9	
Certifie que	
LE STAGIAIRE	
Nom: DEGLOS BIZOUARN Prénom: ETHAN Adresse: 36 rue du GARET 69400	Sexe: FI MX Né(e) le: 27/08/2005 VILLEFRANCHE S/SAONE
- 07 54 38 70 38 mei: ethandegles@gm	rail-com
ETUDIANT EN (intitulé de la formation ou du cursus de l'enseignement supé	rieur suivi par le ou la stagiaire) :
AU SEIN DE (nom de l'établissement d'enseignement supérieur ou de l'organne POLE ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR N	
A effectué un stage prévu dans le cadre de ses étuc	des
DUREE DU STAGE :	n/sc/a.a.
Dates de début et de fin du stage : Du . 27 05 202	4. Au 28/06/2024
Représentant une durée totale de semaines	
autorisations d'absence prévus à l'article L.124-13 du code de l'éducation (a	e effective du stagiaire dans l'organisme, sous réserve des droits à congés et rt. L.124-18 du code de l'éducation). Chaque période au moins égale à 7 heures ur de stage et chaque période au moins égale à 22 jours de présence consécutifs
MONTANT DE LA GRATIFICATION VERSEE AU STAGIAIRE	
Le stagiaire a perçu une gratification de stage pour un n	nontant total de €
L'attestation de stage est indispensable pour pouvoir, sous réserve du versement d'une cotisation, faire prendre en compte le stage dans les droits à retraite. La législation sur les retraites (loi n°2014-40 du 20 janvier 2014) ouvre aux étudiants dont le stage a été gratifié la possibilité de faire valider celui-ci dans la limite de deux trimestres, sous réserve du versement d'une cotisation. La demande est à faire par l'étudiant dans les deux années suivant la fin du stage et sur présentation obligatoire de l'attestation de stage mentionnant la durée totale du stage et le montant total de la gratification perçue. Les informations précises sur la colisation à verser et sur la procédure à suivre sont à demander auprès de la sécurité sociale (code de la sécurité sociale art. L.351-17 – code de l'éducation artD.124-9).	FAIT A LIGINIAC LE 01/07/2024 CACHET, Nom, fonction et signature du représentant de l'organisme d'accueil SAS VANOPUE 3 RUE DE JULLAC 19160 LIGINIAC SAS AU CAPITAL DE 8000 € RCS BRIVE 914 398 284
	APE: 29807 TVA FRUISILIZOR 284

MR J. HISSIER, PRÉSIDENT

Page 7 sur 7